

Ronsard Malonda à la Ceni

Franck Diongo dénonce le retour planifié de Kabila au pouvoir

Depuis l'entérinement jugé irrégulier de sa candidature par l'Assemblée nationale le jeudi 2 juin dernier en dépit des dénonciations liées à la procédure de sa désignation, Ronsard Malonda est au centre des protestations partout à travers le territoire national. Des partis et regroupements politiques, des organisations de la société civile, des confessions religieuses dont les deux les plus représentatives en termes du nombre de fidèles en RDC, à savoir l'église catholique et l'église protestante, des mouvements citoyens et autres personnalités aussi bien du monde politique que scientifique font une sorte d'union sacrée tacite pour dire grand NON à Ronsard Malonda Ngimbi comme président de la Commission électorale nationale indépendante, CENI.

Tous, de manière unanime, voient en la personne de Ronsard Malonda, que seul le Front Commun pour le Congo (FCC) soutient pour piloter la centrale électorale nationale, le spectre d'une tricherie planifiée par les sociétaires de l'ancien président Joseph Kabila, en prévision des élections à convoquer en 2023. La raison avancée est que

le concerné est une pièce maîtresse de tous les tripatouillages et tricheries de tous genres qu'on a enregistrés aux élections de 2006, 2011 et 2018. C'est lui, en tant que secrétaire exécutif, qui était au centre des « nominations » en lieu et place des élus, fustigent les contestataires. Ils en veulent pour preuve que l'acte posé par l'Assemblée nationale voulue « Représentation nationale » est anti populaire. Parce que des élus dignes de ce nom ne peuvent jamais décider à l'encontre de la volonté de leurs électeurs.

Malonda pour la réussite du coup !

Contestant comme la majorité des organisations congolaises politiques et celles de la société civile, le président national du parti MLP, Franck Diongo, ne s'est pas seulement limité à dénoncer les manœuvres visant la tricherie à travers la personne de Ronsard Malonda, mais il a poussé la réflexion loin pour révéler à l'ensemble des Congolais un plan dangereux que le FCC est en train de mettre en place pour tuer la démocratie en République Démocratique du Congo. Ce plan comprend trois volets.

Tout devrait partir de la révision de la constitution qui pourrait intervenir au cours de la session ordinaire de septembre 2020. L'objectif visé se-

rait d'abord de changer le mode de vote de la présidentielle. On devrait supprimer le caractère universel de l'élection présidentielle pour la ramener au second degré.

Comme l'homme que le FCC tient à imposer à la tête de la Ceni pourra rééditer son habituel jeu de nomination en lieu et place de proclamer les vrais résultats des élections, les membres de la famille politique de Joseph Kabila seront rassurés de se retrouver encore une fois nombreux au Parlement. Ainsi, ayant déjà supprimé le caractère universel de la présidentielle grâce à la révision constitutionnelle, les députés et sénateurs FCC pourront facilement permettre à Joseph Kabila de revenir au pouvoir.

Et là où Diongo se dit le plus révolté, c'est le fait que dans ce plan anti démocratie, le FCC se propose de modifier également la durée du mandat présidentiel de 5 à 7 ans, sans limitation. Donc, même l'article 220 dit verrouillé qui définit la durée du mandat présidentiel à 5 ans en le limitant à seulement deux, subira aussi la modification.

Selon le président du MLP, l'obstination du FCC à entériner la candidature de R. Malonda présage d'un plan visant à assassiner la démocratie et perpétuer la tricherie électorale. **Dom**

Succession de Nangaa : «Vigilance citoyenne» et «Forum citoyen» lancent la campagne « Stop Malonda »

L'entérinement de Ronsard Malonda par l'Assemblée Nationale à la tête de la CENI, continue de susciter des tensions au sein des forces politiques et sociales. Les mouvements citoyens dénommés « Vigilance citoyenne » et « Forum citoyen » (VICI et FC) ne sont pas restés indifférents. Ils ont pris acte de la persistance de la mauvaise foi du Front Commun pour le Congo (FCC) à travers sa majorité parlementaire fabriquée aux élections chaotiques de 2018, pour saboter tous les efforts du peuple pour l'instauration d'une véritable démocratie en République Démocratique du Congo. Raison pour laquelle ils ont lancé la campagne « Stop Ronsard Malonda, oui aux réformes de la Ceni », indique leur communiqué de presse daté du 08 juillet 2020.

Trop c'est trop. Nous ne voulons plus connaître les expériences malheureuses comme ce fut le cas avec Malumalu, Nangaa, et Ngoy Mulunda, comme la crise de légitimité a toujours été l'une des raisons qui empêchent le développement du Congo. Nous préférons agir maintenant que de nous lamenter plus tard. Ses expériences tant vantées en tant que technicien, ne nous concernent pas. On peut être intelligent ou compétent mais au service du mal », ont-ils déclaré.

« Notre combat contre Ronsard Malonda est le même avec les confessions religieuses. C'est un enfant de chœur du FCC, il connaît la Ceni, il a été même à

la base de la tricherie des élections de 2018. La personne de Malonda nous gêne, c'est un élément à craindre. Sa désignation à la tête de la Ceni ne garantit pas de bonnes élections à venir et ne convainc pas non plus. Nous ne voulons plus connaître des crises de légitimité. Nous voulons que le choix des Congolais lors des élections soit respecté. C'est ainsi que nous devons nous battre », martèlent ces mouvements citoyens.

« Nous notons la trahison de certaines confessions religieuses qui aident le FCC à placer son agent à la tête de la Ceni. Nous rejetons avec la dernière énergie la manipulation du FCC sur l'entérinement de Ronsard Malonda comme président de la CENI. Il est la pièce maîtresse pour aider Nangaa à torpiller la volonté du peuple congolais exprimée le 30 décembre 2018 et lui disons qu'il a dépassé la limite du tolérable. On ne peut allégrement gêner un peuple à tout moment et sur tous les sujets au nom d'une prétendue majorité parlementaire acquise dans les conditions connues de tous ». Les deux mouvements citoyens rappellent qu'après sa tentative de soumission du Parquet au ministre de la Justice, le FCC a, en violation de toute la procédure en la matière et en l'absence totale d'un consensus, orchestré un forcing pour placer son agent Ronsard Malonda à la tête de la CENI, à travers un entérinement bidon lors de la plénière du 2 juillet dernier de l'Assemblée, sous la présidence de Jeanine Mabunda insensible aux propositions et avis de la société civile et de principales confessions religieuses.

MURKA

Le Premier Ministre ivoirien n'est plus

Le Premier Ministre de Côte d'Ivoire est mort après un malaise en Conseil des ministres, Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre de Côte d'Ivoire, est décédé le mercredi 8 juillet 2020 à Abidjan à la suite d'un malaise cardiaque en Conseil des Ministres. Candidat du parti d'Alassane Ouattara à la présidentielle d'octobre prochain où il devait affronter l'ancien président Henri Konan Bedié, 86 ans, le défunt Premier Ministre revenait de Paris où il avait passé deux mois de convalescence.

Il y a huit ans, «AGC» comme on l'appelait, avait subi une greffe du cœur considérée comme un succès mais il avait dû, plus tard, se faire poser un stent qui est un minuscule ressort métallique qui permet de maintenir l'artère coronaire suffisamment ouverte pour favoriser une circulation sanguine normale.

L.P.

Désignation de Malonda : la Constitution violée



Au moment où les forces politiques et sociales protestent, à travers déclarations et marches, contre la désignation illégale, par l'Assemblée Nationale, de Ronsard Malonda comme virtuel président de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), un détail important semble banalisé par nombre d'anima-

teurs des mouvements citoyens, partis et regroupements politiques. Il s'agit de la grave violation de l'article 13 de la Constitution, par les confessions religieuses signataires du procès-verbal ayant sanctionné la mascarade d'élection du précité, lequel était transmis au Bureau de la chambre basse du Parlement pour entérinement.

L'on se souviendra

que dans le processus de sélection des candidatures, les délégués de plusieurs confessions religieuses s'étaient mis d'accord pour disqualifier trois prétendants de l'espace Grand Kasaï, au motif que l'actuel Chef de l'Etat appartenait à cette aire linguistique et géographique.

Pourtant, la CEI (Commission Electorale Indépendante) avec l'abbé Apollinaire Malumalu en 2006, la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) avec le même abbé Malumalu en 2011, relayé par le pasteur Daniel Ngoy Mulunda après la mort du précité, ainsi qu'avec Corneille Nangaa en 2018 était dirigée par des présidents swahiliphones, alors que le Chef de l'Etat de l'époque, Joseph Kabila, appartenait aussi à l'espace linguistique swahiliphone.

La ségrégation linguistique et géographique opérée par certaines confessions religieuses dans le choix de Ronsard Malonda, et cautionnée par l'Assemblée Nationale, est sévère-

ment condamnée par le législateur en ces termes : « Aucun congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure de discrimination, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique ».

Au regard de la Constitution, ce qui s'est passé au niveau des confessions religieuses coupables de l'exclusion des candidats du Grand Kasaï de la course à la présidence de la CENI, en raison de leurs origines ethniques, est d'une extrême gravité. Elle devrait appeler, de la part des instances judiciaires, des poursuites non seulement contre les délégués ayant décidé de violer délibérément l'article 13 de la Constitution, mais aussi contre l'Assemblée Nationale ayant validé un procès-verbal entaché d'irrégularité.

Cet impaire ne devrait pas rester impuni, au risque de ramener la RDC sur la voie tortueuse du tribalisme et du régionalisme en vogue sous le règne de feu le Président-Fondateur du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution), le Maréchal Mobutu Sese Seko, et dont personne n'ignore les dégâts dans l'effritement de l'unité nationale.

Violation du Règlement intérieur

L'autre irrégularité à dénoncer est le traitement direct du dossier de Ronsard Malonda à la plénière, alors que pour une matière aussi sensible, le Règlement intérieur dispose qu'elle fasse l'objet d'un examen préalable en commission. Pareille procédure aurait évité à la plénière de valider, dans la précipitation, une candidature qui dresse désormais le peuple congolais contre tous ceux qui sont perçus comme les parrains politiques de ce faux représentant de l'Eglise Kimbanguiste.

Kimpe

André Mbata dit non à un « chauve-souris » à la tête de la CENI



Prof André Mbata soutient les marches anti-R. Malonda: «Le peuple souverain a le devoir de s'opposer aux fraudes électorales que le FCC / PPRD prépare en 2023 avec le concours d'un 'kimbanguistecat holique' candidat chauve-souris président de la CENI «baptisé» à l'église de la 'Ferme', sanctifié par certains des leaders religieux les plus corrompus de la République et entériné par l'Assemblée nationale en violation flagrante de son Règlement intérieur.

Les actions pacifiques projetées par UDPS et Alliés, LA-MUKA, MLP, AFDC/A, la société civile et les mouvements citoyens contre cette tentative de putsch, méritent d'être soutenues par tous ceux qui sont contre les plans machiavéliques et diaboliques des tambourinaires et des artisans de l'inanition de la Nation qui continuent de prendre leurs propres vessies pour des lanternes! «.

MODALITES PRATIQUES DE PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS ANTI MALONDA POUR UNE CENI VÉRITABLEMENT INDEPENDANTE, L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE, L'ETAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE :

Judi 09 juillet : Participation à la Marche pacifique à Kinshasa organisée par l'UDPS jusqu'au palais du Peuple.

Lundi 13 juillet : Participation à la Marche Pacifique à Kinshasa et à Lubumbashi organisée par les forces du changement.

Dimanche 19 juillet : Participation aux Marches pacifiques à Kinshasa et dans toutes les villes de la RDC, organisées par les dynamiques citoyennes de la société civile congolaise.

Restons mobilisés pour d'autres actions notamment la récupération de nos droits confisqués.

**Sénateur Modeste BAHATI LUKWEBO
PRESIDENT NATIONAL STATUTAIRE ET
AUTORITE MORALE DE L'AFDC-A.**

Elections de 2023 : AETA suggère le recensement préalable de la population

C'est depuis 1984 que la République Démocratique du Congo n'a pas connu de recensement de sa population, alors que le pays a déjà organisé trois cycles électoraux, à savoir 2006, 2011 et 2018. Or, la bonne organisation des scrutins exige "un fichier national d'identification de la population" comportant des statistiques fiables. C'est dans ce sens que la plateforme « Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées » (AETA) organise, du 8 au 9 juillet 2020 au centre Liloba, un atelier national sur la problématique du recensement de la population dans la perspective de l'organisation de prochaines élections.

Le directeur de cabinet du vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a souligné, dans son mot d'ouverture, que le recensement vise non seulement les élections, mais aussi de connaître le nombre de ceux qui sont en âge de jouir de leur droit de vote. A ce sujet, le recensement devrait aider à connaître la population par tranche d'âge et par nationalité. Elle devrait également permettre de suivre les mouvements migratoires de la population.

D'où il a salué la tenue de ce forum qui constitue déjà en amont, une ébauche des tâches que devraient réaliser la société civile, mais aussi en aval, des pistes devant conduire le ministre de tutelle à bien poser les jalons des opérations du recensement.

Prenant la parole à son tour, le secrétaire général de l'AETA, Gérard Bisambu, a relevé « qu'il est question pour nous de recentrer l'intérêt du recensement autour des prochaines élections, afin de mettre fin à l'opération de révision du fichier électoral qui ne produit qu'un fichier

électoral provisoire, périodique et peu fiable, au prix d'une dépense récurrente de même type.

Durant 48 heures, les participants devraient réfléchir et répondre aux questionnements suivants : en quoi consistent les problématiques de notre corps électoral congolais? Quel est son impact sur la crédibilité, la transparence des élections et la fiabilité des résultats électoraux ainsi que sur la démocratie congolaise elle-même? Dans une maîtrise conséquente des statistiques démographiques du pays, quels sont les problèmes que pose la décentralisation congolaise? Est-il opportun d'organiser des élections locales crédibles dans le contexte actuel où il n'est pas encore procédé au recensement de la population? Quel type de recensement réaliser? A quel coût éviter que l'obstacle financier ne fasse obstruction? Quelle source de financement, car le recensement est aussi une question de souveraineté étant donné qu'il implique l'aspect d'identification des nationaux?

Il a en outre indiqué que cet atelier a pour objectif global de contribuer aux réflexions de la Nation sur la possibilité de se doter d'un fichier électoral quasi permanent, fiable et crédible, fondé sur des données du recensement général de la population.

De son côté, le secrétaire permanent de l'AETA, Jérôme Bonso, a reconnu que le recensement est de grande importance non seulement pour le processus électoral, mais aussi pour la planification du développement du pays de manière générale. Cependant, pour résoudre le problème des moyens, du temps et du coût du recensement, il a préconisé ce qu'il a appelé le « Recensement Administratif de la Population Techniquement Amélioré » (RAPTA).

Dorcas NSOMUE

DG démissionnaire de la DGRK

Rita Bola sous mandat d'arrêt



Après son audition hier mercredi 08 juillet 2020 au Parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, Rita Bola, Directrice Générale fraîchement démissionnaire de la DGRK (Direction Générale des Recettes de Kinshasa), a été placée sous mandat d'arrêt provisoire. Selon des sources proches de cette régie financière, plusieurs griefs sont mis à sa charge, notamment le détournement de 2 millions de dollars américains collectés dans le cadre des impôts fiscaux, locatifs et autres ainsi que de plus d'un million de Francs congolais

recouverts sous la rubrique des redressements fiscaux et des primes d'agents chargés de la collecte des recettes fiscales, qui sont restés impayés pendant six mois.

On l'accuse aussi d'avoir ordonné des allègements fiscaux illégaux et d'avoir ouvert des comptes bancaires parallèles inaccessibles par l'administration de la DGRK. L'on parle aussi des mises en place illégales qu'elle avait opérées en violation des instructions du cabinet du Chef de l'Etat qui avait interdit, depuis janvier 2019, les mouvements du personnel et des services publics ainsi que des

dépenses autres que celles liées aux charges sociales. Bref, le Parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa voudrait être éclairé sur la gestion financière et administrative de la DGRK sous le mandat de Rita Bola, entre juin 2019, mois de son entrée en fonctions, et le 6 juillet 2020, date de sa démission volontaire pour des « raisons personnelles ». Les observateurs pensent qu'elle a démissionné de son poste dans l'espoir d'échapper aux poursuites judiciaires ou, à tout le moins, de faire croire à l'opinion qu'elle sortait tête haute et qu'elle n'avait pas laissé de cadavres dans les placards de la DGRK. Comme signal fort lancé en direction des cadres et agents de cette régie financière, elle s'est présentée au siège de celle-ci dans la journée du mardi 07 juillet, 24 heures après sa démission, pour leur faire officiellement ses adieux. Malheureusement pour elle, cette marque d'élégance n'a rien changé à son dossier judiciaire, qui paraît lourd de préventions.

Au contraire, cette démission est accueillie comme un aveu de culpabilité.

JR Ekoko

Communiqué nécrologique



La famille Mabadi a la profonde douleur d'annoncer à ses amis et connaissances, le décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père, le patriarche

Mabadi Ma Mpaka Célestin

Décès survenu lundi 29 juin 2020 à l'hôpital kimbanquiste de Kinshasa, de suite d'une longue maladie, à l'âge de 84 ans.

LE PROGRAMME DES FUNÉRAILLES SE PRÉ-

SENTE COMME SUIVIT:

- **Jeudi 9 juillet 2020**, veillée mortuaire dans l'enceinte de la parcelle familiale, située sur l'avenue Kingotolo n°58, au quartier Bahumbu dans la commune de Kimbanseke. Réf: Arrêt Kintuadi.

- **Vendredi 10 juillet 2020**: levée du corps à la Morgue de l'hôpital Kimbanquiste de Kinshasa pour son inhumation dans la concession familiale à N'sele.

Pour la famille

Perside Diawaku, petite-fille.

L'école à l'heure de la Covid-19

Pascal Mpia Mena Zambili : « La reprise des enseignements, c'est pour aujourd'hui »

Après avoir suivi avec une attention soutenue les réponses de Son Excellence Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, aux questions des députés nationaux et sénateurs et, particulièrement, celles relatives à la reprise des cours et à l'efficacité de l'enseignement à distance, je me propose d'apporter ma contribution au secteur de l'Education nationale en vue de trouver la solution adéquate qui permette aux établissements, tant publics que privés agréés, de l'enseignement national de continuer à dispenser les cours conformément au programme scolaire et ainsi clôturer l'année scolaire 2019-2020 selon les normes requises.

Evoluant durant plusieurs années dans le secteur de l'enseignement en ligne, en qualité d'expert et consultant des enseignements en ligne au Texas Wesleyan University, d'entrepreneur dans le domaine de la création des logiciels en matière d'éducation et de fondateur de l'ONG Classe en ligne, tout le monde gagne, nous avons développé, pour notre pays, depuis plus de trois ans, une plateforme éducationnelle, « eclasserdc.com », capable de permettre l'organisation des cours à distance en ligne dans les conditions se rapprochant le plus possible de l'enseignement en présentiel et conforme aux standards des apprentissages en ligne offerts dans les pays développés.

Fort de notre expertise dans ce domaine, nous pouvons affirmer, sans peur d'être contredit, que les élèves de la République démocratique du Congo, spécialement ceux des villes touchées par la Covid-19, peuvent reprendre maintenant les cours et terminer le programme scolaire sans pour autant qu'ils puissent se déplacer de leur lieu d'habitation et ce, en s'appuyant sur

l'enseignement à distance, qui est l'une des options fondamentales de l'enseignement national, conformément à la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.

En effet, face à la pandémie de la Covid-19, le système éducatif de la RDC a montré ses limites et se trouve dans l'incapacité d'assurer la continuité des apprentissages conformément au programme national, après trois mois de fermeture des établissements scolaires et universitaires, alors que sous d'autres cieux, les enseignements en ligne ont permis, mieux ont aidé certains pays à clôturer l'année scolaire ou académique. Ils pensent déjà à l'organisation de l'année scolaire prochaine, alors que la RDC continue à réfléchir, de manière impuissante, 3 mois après la fermeture des écoles, sur la manière de rouvrir les classes et ce, à contrecourant de la situation épidémiologique de la pandémie à Covid-19 qui renseigne l'accroissement des cas confirmés (7.122 cas) et l'expansion de la pandémie en provinces (14 provinces touchées), alors qu'à la fermeture des écoles et universités, les cas confirmés ne représentaient que moins de 300 cas avec une seule province touchée.

Il se dégage donc, deux grands défis à relever, celui de clôturer l'année scolaire 2019-2020 et celui de Planifier la rentrée scolaire ou académique 2020-2021 en tenant compte de l'expérience qui sera acquise lors de l'expérimentation de l'efficacité du système d'enseignement que nous proposons.

S'agissant de la clôture de l'année scolaire 2019-2020, elle ne doit intervenir qu'après 30 jours de classe restant pour totaliser les 180 jours de classe requis conformément à l'article 84 de la Loi-cadre de l'enseignement national précitée.

Pour y parvenir, nous proposons de recourir à l'enseignement à distance en ligne au moyen de l'application eclasserdc.com qui intègre les fonctionnalités permettant de se rapprocher



le plus de l'enseignement en présentiel qui est le référentiel ou la norme en matière d'apprentissage en RDC.

En effet, notre plateforme éducationnelle est conçue pour garder dans la mesure du possible l'ambiance des interactions humaines que seul l'enseignement en présentiel présente en ce qu'elle permet de créer une classe virtuelle où :

- les élèves ont la possibilité d'étudier dans la classe virtuelle avec leurs professeurs et d'interagir avec leurs condisciples en temps réel ;
- les élèves lisent à souhait les cours postés en ligne et peuvent recourir, à tout moment, aux explications enregistrées par les professeurs ;
- les professeurs peuvent poster leurs cours et enregistrer les explications ;
- les professeurs et les élèves peuvent discuter instantanément sur un forum ;
- les professeurs ont la possibilité de prélever la présence des élèves et d'évaluer leur participation au cours à partir des rapports de leurs activités en classe ;
- Les professeurs ne perdront plus du temps à écrire au tableau et utiliseront le temps gagné pour les explications.

Etant donné que le temps et les restrictions de mouvement en provinces dues à la pandémie ne nous permettront pas d'expérimenter notre application sur toute l'étendue du territoire, nous

proposons de commencer l'enseignement à distance en ligne dans 3 villes pilotes, à savoir Kinshasa, Lubumbashi et Matadi.

A cet effet, nous nous proposons d'installer, gratuitement, l'Internet dans toutes les écoles pilotes qui seront retenues dans les provinces éducationnelles qui se rapportent aux trois villes pilotes retenues en vue de permettre aux professeurs de poster les cours et les explications ainsi que de dispenser ces cours sans entraves.

Pour ce qui est de la planification de la rentrée scolaire ou académique 2020-2021, elle pourra intervenir normalement au mois de septembre 2020, en combinant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance, après expérimentation de ce dernier mode.

Comment penser rouvrir les établissements d'enseignement, surtout dans les villes touchées avec un système de transport défaillant, des salles de classes surpeuplées, une desserte en eau potable très faible ... ?

Dans les villes non touchées, les cours reprendront normalement, alors que dans les zones touchées il sera question d'organiser la rentrée scolaire en tenant compte des contextes de chaque milieu.

Milieu urbain touché

Le plus grand pro-

blème des milieux urbains est le transport en commun qui n'est pas bien organisé et le surpeuplement des salles de classes. Ils ont cependant l'avantage d'avoir un réseau de communication fiable, ce qui favorise l'enseignement à distance en ligne.

Au vu des réalités ci-dessus décrites, nous proposons pour ce cas spécifique, un type d'enseignement hybride qui va combiner à la fois l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance en ligne. Les principes de ce type d'enseignement est :

- de diviser les classes en deux ou en trois de façon à n'avoir que des équipes de 20 élèves par classe et de faire respecter la distanciation physique ;
- d'organiser les enseignements en présentiel deux fois par semaine pour les explications, les révisions et les évaluations (examens et interrogations), ce qui permettra de n'avoir pas un nombre important d'élèves en circulation ;
- de dispenser les enseignements à distance en ligne quatre jours par semaines. Les élèves seront en possession des cours en soft et des explications des professeurs et pourront échanger instantanément pendant les heures de cours dans le forum ou encore tchatché.

Milieu rural touché

En milieu rural, le
(Suite en page 7)

Marches contre Ronsard Malonda

Langage des sourds entre Kankonde et les organisateurs

Le Vice-Pre-mier ministre et ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, a réuni hier mercredi 08 juillet 2020, dans son cabinet de travail, les représentants des partis politiques et mouvements citoyens ayant planifié, à Kinshasa des marches de protestation pour les uns contre la désignation de Ronsard Malonda à la présidence de la Ceni (Commission Electorale Nationale Indépendante) et, pour d'autres, de soutien à sa candidature. C'était au lendemain du refus des concernés de renoncer à leurs manifestations, au terme de leur rencontre avec le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, en dépit des suites négatives que ce dernier a réservées à leurs lettres d'information.

A son tour, Gilbert Kankonde a tenté, mais en vain, de convaincre les délégués de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social), de Lamuka, PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie), de Lucha et autres, de ne pas lancer leurs « bases » dans la rue, pour cause d'état d'urgence sanitaire lié au coronavirus, au risque de violer les gestes-barrières destinés à prévenir la contagion au virus de cette pandémie.

Après de longs échanges, en présence du gouverneur de la ville de Kinshasa ainsi que des responsables de la police et des services spéciaux, le langage de sourds a persisté jusqu'au bout entre



le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur et les organisateurs de manifestations hostiles ou favorables à Ronsard Malonda.

Ce qu'il faut espérer à partir de ce jeudi 09 juillet, date du coup d'envoi des marches à Kinshasa avec l'UDPS, est que les dirigeants de ce parti politique respectent le caractère réellement pacifique de leur manifestation et se montrent capables de maintenir la discipline dans les rangs des combattants. L'autre souhait est que les forces de l'ordre, notamment les agents de police, fassent preuve de professionnalisme dans l'encadrement d'une « base » qui entend à tout prix descendre dans la rue pour signifier à Ronsard Malonda et ses parrains politiques que leur manœuvre de planification des fraudes électorales pour 2023 ne passera pas.

Les réactions hostiles à la tentative du FCC (Front Commun pour le Congo) de prendre de nouveau la CENI en otage, par le biais de cet « expert »

étroitement lié aux tripatouillages des résultats électoraux sous les mandats de Malumalu, Ngoy Mulunda et Corneille Nangaa, devraient constituer une interpellation pour l'Assemblée Nationale, qui a eu la maladresse d'entériner une candidature qui suscite la méfiance au sein d'une écrasante majorité de l'opinion nationale. Logiquement, le meilleur moyen d'éviter des marches contre Malonda à Kinshasa comme en provinces serait une proclamation publique, par sa présidente, Jeanine Mabunda, de l'annulation de la décision d'entérinement de sa candidature à la présidence de la CENI. Car il est pratiquement impossible de faire reculer, pour le moment, des forces politiques et sociales convaincues qu'avec Malonda, la patrie est en danger, avec des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales sans garantie de transparence en 2023.

Kimp

Reprise des cours à l'EPST

Pour les Syndicats, les conditions ne sont pas réunies

A la suite de l'annonce d'une reprise probable des cours à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), à la date du 21 juillet 2020, plusieurs organisations syndicales de l'EPST n'ont pas bien compris la nécessité de cette proposition. En effet, s'adressant à tous les gestionnaires des réseaux d'enseignement du pays, particulièrement aux directeurs provinciaux (proveds), aux inspecteurs principaux provinciaux (IPP) et aux directeurs provinciaux du Secope (DI-PROSEC), Jean-Marie Mangobe, Secrétaire général à l'EPST – qui avait à ses côtés Michel Djamba, inspecteur général à l'EPST – a annoncé cette « forte probabilité de reprise des cours à la 2^e phase du déconfinement qui interviendra le 21 juillet 2020 ».

Il a souligné que cette reprise de cours devra être effectuée dans le respect strict des mesures barrières : lavage des mains, port obligatoire du masque, distanciation physique, sensibilisation des enseignants et des élèves, de sorte à prévenir tout risque de contamination. Il a aussi souligné que cette proposition est issue d'une réunion de la 'Task Force du sous-secteur de l'Education contre la Covid-19', tenue sous la présidence du ministre de l'EPST, Willy Bakonga.

Réagissant à cette annonce, des enseignants des réseaux public d'enseignement (conventionnés et non conventionnés) – avant de fixer la date de reprise de cours – les conditions sociales dans lesquelles les enseignants vont reprendre les cours.

En outre, Jean Bosco Puna responsable du Synecat (Syndicat national des enseignants des écoles catholiques) a signalé n'avoir pas été consulté au préalable. Toutefois, il a jugé le moment mal choisi, avec l'augmentation des cas des malades de la Covid-19, surtout que les conditions économiques et sanitaires ne sont pas remplies. Il pense qu'exposer la vie des élèves uniquement pour éviter une année blanche n'est pas du tout responsable. La vie des enfants est de loin plus précieuse.

Pat ailleurs, les trois syndicats affiliés à l'International de l'Education (I.E.) que sont le SYECO, le FENECO/UNTC et le CSC/Enseignement ont aussi appris la nouvelle sans pour autant que le gouvernement ait donné satisfaction à leurs revendications contenues dans leur communiqué du 15 mai 2020. Dans ce communiqué qui faisait suite à une réunion ayant tablé sur cette reprise, ces syndicats rappellent leur insistance sur les conditions indispensables de sécurité sanitaires, sociales et pédagogiques aussi bien pour les enfants que pour les enseignants. Actuellement, ils ne sont pas sûrs que ces conditions ont été réunies.

Enfin, de nombreux professionnels de la craie soupçonnent les gestionnaires d'écoles tant privées que publiques d'être à la manœuvre, uniquement dans un but lucratif. Particulièrement pour ne pas rater les enveloppes de Tenafep et de l'Examen d'Etat 2020. L'intérêt des enfants n'est pas tellement pris en compte. Ce sont particulièrement les classes terminales pour des épreuves certificatives qui sont au centre de l'enjeu pécuniaire.

RSK

Pascal Mpia Mena Zambili : « La reprise des enseignements, c'est pour aujourd'hui »

(Suite de la page 5)

problème de transport ne se pose pas tellement en ce qui concerne le secteur éducatif. En effet, la majorité des élèves font le pied pour atteindre leurs établissements scolaires.

Cependant, il se pose la question de la desserte en électricité et en réseau de télécommunications ainsi que les moyens d'acquisition des outils d'apprentissage par les parents d'élèves qui sont majoritairement des personnes à faible revenu.

Il sera question ici, en plus de s'assurer de l'existence du réseau de télécommunications, de doter les écoles et les élèves des tablettes rechargeables par panneau solaire et intégrant déjà l'application eclasserdc.com.

Il est d'une évidence indubitable que les interventions et les outils utilisés par le ministère de l'EPST pour la prise en charge pédagogique des élèves en période de la pandémie de Covid-19 se sont révélés tous inefficaces, étant donné que 3 mois après leur mise en œuvre, toutes les écoles et universités de la RDC n'ont toujours pas pu clôturer le programme d'enseignement national et que la seule solution à envisager demeure la réouverture des classes et auditoriums malgré l'accroissement exponentiel de la propagation de la pandémie.

Le recours à un type d'enseignement qui, à défaut, d'être meilleur que l'enseignement traditionnel ou en présentiel, ou qui se rapproche plus ou moins de celui-ci doit être absolument envisagé. Cependant, il doit être alterné dans un premier temps avec le système traditionnel ou l'enseignement dit en présentiel.

Ce système hybride, combinant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance en ligne devrait permettre :

- de respecter de la distanciation physique par la dispense des cours en présentiel, deux fois par semaine, à une équipe d'au plus 20 élèves, obtenue du fait de la division des classes;
- d'améliorer la qualité des apprentissages par les faits

de la répétition, à tout moment, du cours et des explications enregistrées par les professeurs, des interactions à temps réel dans le forum entre les professeurs et les élèves ;

- de diminuer le risque de contamination dans le transport par la baisse de la fréquence des élèves qui se rendent à l'école ;
- d'évaluer l'activité de l'élève pendant le cours en termes de présence et d'intervention.

Cette approche a l'avantage, non seulement, d'offrir la possibilité à tout le monde de participer activement et d'intervenir dans la salle virtuelle comme si c'était en présentiel, mais aussi et surtout de donner la possibilité d'enseigner les cours conformément au programme scolaire et, par ricochet, permettre de clôturer l'année scolaire sans forcément déplacer les élèves.

L'application eclasserdc.com a été conçue pour répondre à la mise en œuvre de l'enseignement à distance en ligne tel qu'expliqué dans les paragraphes précédents.

C'est pourquoi le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique a, en date du 19 mai 2018, autorisé à notre entreprise, suivant l'arrêté ministériel N°MINEPSP/CABMIN/1551/2018, d'exercer sur l'ensemble du territoire national les activités en relation avec l'EPST pour contribuer à la formation des élites pour un développement harmonieux et durable et que la Coordination des écoles conventionnées catholiques de Kinshasa s'est procuré notre application qui permet aux 520 écoles sous sa supervision de dispenser les cours pour terminer le programme scolaire à bon escient.

A titre illustratif, les lycées Mpiko, kabambare, Boyokani et le Collège Saint Joseph (Elikia) ont fini l'année scolaire en utilisant l'application eclasserdc.com.

Conçu par des Congolais en tenant compte des réalités du système éducatif congolais, pour sécuriser les élèves congolais contre les méfaits de la Covid-19, eclasserdc.com est une solution qui tient en

compte des paramètres qui lui permette, à ce jour, d'être la solution idoine susceptible de permettre la continuité sécurisée des apprentissages en période exceptionnelle où les cours ne peuvent être dispensés en présentiel.

Ceci constitue une ébauche d'une réflexion générale sur l'enseignement d'aujourd'hui et de demain. Et cette ébauche a commencé par un plaidoyer de l'utilisation d'une application de nouvelles technologies de l'information pour assurer les apprentissages à distance. Autant l'apprentissage qui se déroulait au pied d'un maître, puis a été formalisée par la réunion des jeunes autour d'un sage qui transmettait son savoir jusqu'à l'apparition de l'école publique qui est bien différente de tout ce qui existait avant. L'accent n'étant plus mis sur le maître, mais bien sur un contenu normatif des cours. C'était une révolution. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle révolution.

Toutes les administrations qui avaient refusé l'informatisation sont restées des administrations dépassées, d'un autre âge. Des administrations d'un autre siècle. Nous devons avoir le courage de passer dans un enseignement de type nouveau dont le présentiel sera réduit à une dimension bien moindre. Heureux ceux qui acceptent le changement et l'anticipent au lieu de le subir.

La véritable question à répondre ne sera plus pourquoi l'enseignement en ligne ? Mais plutôt comment peut se dérouler l'enseignement en ligne chez nous (en milieu urbain, en milieu rural, chez les nantis ou chez les moins nantis).

Par cette réflexion, nous voulons juste démontrer aux décideurs de l'enseignement de notre pays que le monde a changé et est en perpétuelle mutation, par conséquent, nous devons réexaminer notre système éducatif pour faire face aux défis à venir.

Nous sommes disposés pour en parler.

Pascal Mpia Mena Zambili
Directeur Général de eclasserdc.com

Santé mondiale

L'ONUSIDA redoute la recrudescence des maladies opportunistes et décès liés au VIH



Dans son nouveau rapport mondial rendu public, ce mardi 07 juillet 2020, par Mme Winnie Byanyama, Directrice Exécutive de l'ONUSIDA, l'agence onusienne révèle que 690 mille personnes sont décédées dans le monde en 2019 de suite de maladies opportunistes liées au VIH et 1,7 million autres ont été infectées.

L'ONUSIDA, a indiqué sa Directrice Exécutive, s'alarme de voir le monde enregistrer une résurgence des cas de décès et nouvelles contaminations alors que les avancées significatives, indique le rapport, ont été notées en ce qui concerne la disponibilité des médicaments essentiels, la mise en place des outils innovants de prévention et l'explosion dans plusieurs pays, de nombre de patients mis sous le traitement antirétroviral (TAR). Ce qui n'est pas le cas avec les projections mondiales qui prévoyaient dès 2020, moins de 500.000 décès et 500 nouvelles contaminations, chaque année.

Pour Mme Winnie Byanyama, l'humanité paie aujourd'hui le prix fort de l'échec collectif à mettre en œuvre une riposte à VIH qui soit exhaustive et s'appuie sur la promotion des droits humains ainsi que sur l'accroissement des fonds alloués par les Etats à la lutte, dans la mesure où, soutient le même rapport, 3,5 millions d'infections au VIH et 820.000 décès supplémentaires liés au sida ont été recensés entre 2015 et 2020. Autrement dit, l'épidémie du sida gagne du terrain dans le monde et depuis 2010, signale la même source, les infections à VIH ont augmenté de 72% en Europe de l'Est et en Asie Centrale ; de 22% au Moyen Orient et en Afrique

du Nord et, de 21% en Amérique Latine.

La responsabilité des Etats vivement sollicitée

La Directrice Exécutive de l'ONUSIDA a révélé encore que l'action des Etats est actuellement freinée à la fois par l'attention concentrée sur la lutte contre le Covid-19 et par les inégalités sociales persistantes qui en découlent, exposant plus que par le passé, les communautés vulnérables et marginalisées au risque d'infection à VIH. Parmi celles-ci figurent les gays, professionnelles du sexe, les transgenres, les prisonniers, les toxicomanes et les migrants. A ces groupes s'ajoutent les femmes, les filles ainsi que les adolescentes en nombre, sans éducation requise et privées de leurs droits à la santé sexuelle et reproductive constituant sans doute des facteurs de propagation du sida.

Ainsi, l'ONUSIDA en appelle à la responsabilité des Etats, afin que dans le contexte actuel de la pandémie de coronavirus que leurs gouvernements respectifs agissent sur plusieurs fronts contre le VIH/Sida et ce, dans une approche multisectorielle. Cette stratégie, en convient l'ONUSIDA, se doit de respecter les droits et la dignité des femmes et de tous les groupes marginalisés, en vue de réduire dans leurs rangs les infections au VIH et de garantir le droit à la santé et à l'accès à d'autres services essentiels pour ces populations. Cela doit s'accompagner absolument de nombreux autres avantages économiques et sociaux assurant la promotion de l'égalité des sexes et l'investissement dans la prévention des violences basées sur le genre.

M.L.

Un Parlement pour ou contre le peuple ?

Actuellement, nombre des personnes sont contraintes de revoir leurs notions sur l'utilité ou plutôt l'efficacité en démocratie d'une institution qu'on nomme 'Parlement'. Comme on le sait, notre Constitution a doté cette institution de deux chambres : l'Assemblée nationale qui regorge 500 députés et le Sénat qui a 109 sénateurs. Censés être des élus, donc des représentants du Peuple souverain, les députés et sénateurs sont tous supportés par le Trésor public, partant par les impôts du Peuple congolais dont ils doivent défendre les intérêts à tout prix.

Les premières personnes qui doivent sauvegarder en toutes circonstances cette mission de défense de la cause commune de tous les Congolais sont les présidents de ces deux chambres ; à savoir Jeanine Mabunda pour l'Assemblée nationale

et Alexis Thambwe Mwamba pour le Sénat. Malheureusement, l'actualité politique de ces derniers mois prouve le contraire.

En effet, ce dernier temps, plusieurs dossiers ont été traités successivement par les deux chambres ; mais l'impression dominante dégagée lors du traitement de ces différentes affaires est que la majorité de députés et sénateurs, à la suite de leurs présidents – qui semblent avoir une mission obscure à accomplir – travaillent contre les aspirations de la population et au profit des intérêts de leur famille politique qu'est le Front Commun pour le Congo (FCC). Quelques exemples illustrent éloquemment cette assertion. En premier lieu, prenons le cas de l'ordonnance de la proclamation de « l'état d'urgence sanitaire » par le Chef de l'Etat, le 24 mars 2020, pour combattre, autant que faire se peut, la pandémie de la Covid-19 qu'on venait de détecter à Kinshasa. Cette initiative présidentielle a énervé Alexis Thambwe Mwamba,

président du Sénat.

Contrairement à ce qui était demandé par la Présidence de la République, il a fait une sortie médiatique remarquée pour annoncer que le Chef de l'Etat avait violé la Constitution et qu'il allait le corriger en tenant un congrès, non avec un seul point inscrit concernant l'état d'urgence, mais aussi avec l'inscription d'autres points allant dans le sens de malmener le Président de la République qui, selon lui, aurait agi sans consulter le Parlement. Etonnée de ces déclarations sans une base juridique solide, la Cour constitutionnelle l'a remis à sa place et l'a obligé à faire ce que l'intérêt du Peuple exigeait.

Le FCC cherche à tout prix à imposer sa volonté...

Deuxième exemple est celui de trois propositions de lois des députés Minaku et Sakata pour réformer la justice. Contrairement à leurs affirmations, les auteurs de ces propositions des lois – examinées

à une vitesse jamais constatée dans l'hémicycle, prouve qu'il y avait une crainte cachée, surtout après la condamnation de Vital Kamerhe – ont cherché à bâillonner la justice. Jeanine Mabunda, elle-même, s'était interrogée pour savoir si la RDC n'avait pas désormais un régime des juges ? Une réaction qui a trahi son état d'esprit et a montré que le FCC n'est pas sûr de bien vivre avec une justice vraiment indépendante.

Prenons aussi le troisième cas, celui de la désignation précipitée de Ronsard Malonda à la présidence de la CENI, suivie de son entérinement par l'Assemblée nationale. Malgré un tollé général soulevé par cet entérinement dans tous les milieux, Jeanine Mabunda et le FCC sont restés ferme et soutiennent cet acte. Les cris des protestations ne leur disent rien ; même s'ils proviennent des églises les plus représentatives du pays.

Le quatrième et cinquième cas, notamment celui de la déchéance cavalière de J. M. Kabund du Bureau de l'Assemblée nationale en tant

que 1er Vice-président et de la réclamation d'un supplément de 2.000 USD pour chaque député – alors que le pays vit en pleine crise économique et sanitaire de Covid-19 – sont éloquents sur l'attitude du PPRD et Alliés face au respect des règles de procédures parlementaires et témoignent du manque de souci pour la communauté paupérisée à l'extrême.

En tout cela, on constate que ces députés n'ont rien à avoir avec le Peuple parce qu'ils avaient acheté, leurs voix pour siéger à la chambre basse du Parlement et d'autres. D'autres étaient fabriqués par la machine à voter de Nangaa. Que les auteurs des fraudes électorales de 2006, 2011 et 2018 retiennent que l'Etat de droit est en train d'effectuer son grand retour en RDC et qu'avec une justice qui tient à recouvrer son indépendance, les élections transparentes et crédibles de 2023 arrivent à grands pas.

SAKAZ

CORONAVIRUS COVID-19

MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon

Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans le pli de votre coude

Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée

Si vous êtes malade, restez chez vous

Evitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains

Evitez, les poignées de main

Evitez, les contacts rapprochés

Elima, l'étrangleur des taximen enfin neutralisé par la police

Mystère des cadavres sur le petit boulevard Lumumba à Limete

L'odeur de la mort soufflait à Limete, depuis des lustres, au point que cela a fini par intriguer des responsables de la police. Chaque semaine en effet, des agents de l'ordre en padrouille dans le secteur, trouvaient des badauds émotionnés devant des cadavres d'hommes abandonnés au bord de la chaussée, le plus souvent le long du petit boulevard Lumumba, entre la 1ère et la 18ème rue. Plus de cinq corps étaient retrouvés dans ce périmètre. Et cela, au cours de trois premiers mois de cette année. Les victimes, généralement des jeunes dont l'âge oscillait entre 25 et 45 ans, ne présentaient pas des signes de maladie. Etonnement, sur les lieux de ces crimes, il n'y avait pas pas de traces de violences. Les victimes étaient-elles décédées à la suite des meurtres, de mala-

dies ou d'empoisonnement ?

Cette énigme donnait des insomnies au responsable numéro un de la Coordination provinciale de la police judiciaire ville de Kinshasa. Fort de sa longue expérience dans les enquêtes criminelles dans la capitale, il avait donné des instructions particulières aux OPJ de la police du secteur, d'être plus vigilants pour détecter tout mouvement suspect des personnes à pieds, des véhicules garés au bord de la chaussée, et surtout des bagarres. Cette vigilance devait être exercée chaque jour, entre 19 heures et 6 heures du matin.

Il y a deux mois, une voiture taxi de marque, Toyota était garée au bord de la chaussée, sur le petit boulevard, à la hauteur de la 4ème rue. Deux policiers en tenues civiles venaient d'effectuer quelques achats au Centre commercial et regagnaient leur poste. Devant eux, on entendait des cris de détresse. Dans la voiture, un chauffeur solidement constitué, se battait avec un malfaiteur trapu qui tentait de lui arracher son véhicule.

Le bandit, aux dires du chauffeur, avait pris sa voiture en location. Ils étaient à deux, avec comme destination, le petit boulevard à la hauteur de la 4ème rue. Il était 23 heures quand la victime a senti que le client assis derrière lui, serrait son cou à l'aide d'une corde très solide. Malheureusement ou heureusement, la corde s'est détachée de ses deux manches en bois. C'était la bagarre. Le chauffeur a réussi à rosser les deux mécréants qui ont trouvé leur salut dans la fuite.

Le second cas de tentative de meurtre et qui permettra l'arrestation de

l'étrangleur, a été enregistré dans la nuit du 25 juin 2020. Il était à peine 21 heures quand deux clients embarqués dans un taxi de marque Toyota IST, sont parvenus à leur destination sur 1ère rue Dilandos à Limete. Pendant qu'ils brutalisaient l'infortuné taximan, l'un l'étranglant avec son arme blanche, l'autre occupé à fouiller dans la boîte à gants pour y soustraire les recettes de la journée, des badauds sont arrivés subitement sur place. Ils ont réussi à neutraliser l'un des bandits au moment où son complice disparaissait dans la nature.

Pour le Coordinateur provincial de la police judiciaire, ses consignes avaient porté. Le mystérieux étrangleur des chauffeurs de taxi était enfin appréhendé. Le monstre était identifié aussitôt, Elima Etisala Trésor. Il est domicilié au Camp Lieutenant colonel Kokolo Bloc 13 n°1, quartier 17, dans la commune de Bandalungwa.

Sa victime répond elle aux caractéristiques suivantes ; Mvula Nsimba Deka, conducteur de taxi de profession, sa voiture est immatriculée 5111 BE/01. Le bandit a été reconnu par un autre taximan du nom de Luzolo Matondo Aimé qui se rappelle qu'il a été attaqué par le même étrangleur, dans la nuit du 3 avril 2020, vers 1 heure du matin, au quartier Bon Marché à Barumbu. La voiture que visait le malfaiteur portait la plaque d'immatriculation 8884 AX/01.

Sur injonction du Coordinateur provincial de la police judiciaire de la ville de Kinshasa, le Groupe de lutte contre la criminalité et les stupéfiants vient d'intensifier la traque du second étrangleur des taximen en cavale depuis la date de l'arrestation de son compère Elima.

J.R.T.

RAPPORT DE GLOBAL WITNESS ET PPLAAF

« Le Congo n'est pas à vendre » exige une enquête sur Dan Gertler

Malgré les sanctions américaines et européennes depuis 2017, les sociétés de Dan Gertler continuent de fonctionner en République Démocratique du Congo sans être inquiétées. Ces sociétés sont essentiellement focalisées sur l'exploitation minière et pétrolière, au détriment de l'économie congolaise.

C'est le constat fait par l'Ong "Le Congo n'est pas à vendre" au cours d'une conférence de presse tenue hier mercredi 08 juillet 2020 à l'hôtel Memling. A cette occasion, elle a invité les autorités congolaises à ouvrir une enquête transparente et libre sur le consortium de Dan Gertler en République Démocratique du Congo. Cette rencontre était animée par Jean-Claude Mputu (porte-parole résidant à Lubumbashi), Freddy Kasongo (expert en matière des mines basé à Lubumbashi), Jean-Jacques Lumumba (ex-agent de BGF Bank actuellement en France) ; Emmanuel Umpula (expert) et Floribert Anzuluni (coordinateur de Filimbi).

Les orateurs, tous membres de "Le Congo n'est pas à vendre" estiment que les ressources naturelles (minières et pétrolières) congolaises devraient d'abord profiter à la population congolaise et non à des lobbys étrangers. Selon eux, un rapport publié en 2017 par la Fondation Koffi Annan et l'Ong Africa Progress Panel avait révélé qu'en cinq transactions minières, Dan Gertler avait fait perdre à la RDC 1,36 milliards de dollars américains.

Par ailleurs, le même opérateur économique avait acheté à la Gécamines des parts dans un projet près de Likasi pour 15 millions de dollars. Quelque mois après, il avait

revendu les mêmes parts à un investisseur étranger à 75 millions de dollars. Dan Gertler avait aussi réussi à acquérir, à 500.000 dollars américains, des blocs riches en pétrole au large de l'Océan Atlantique, pour ensuite les revendre à l'Angola à 150 millions de dollars américains, soit 300 fois la somme initiale payée au gouvernement congolais.

Pour relever les défis de l'économie congolaise, « Le Congo n'est pas à vendre » recommande l'ouverture d'une enquête transparente sur le gel des actifs de Dan Gertler puisqu'il est formellement sanctionné depuis 2017 ; la mise en place des registres des propriétaires des sociétés minières et pétrolières, mais aussi veiller à la publication des rapports annuels ; la réforme et le renforcement du secteur bancaire, car on a du mal à identifier les personnes comme les entreprises au niveau des banques rien qu'avec la carte d'électeur, étant donné que cette dernière est facilement falsifiable ; et la mise en place d'une politique de gouvernance minière qui devrait permettre de contrôler toutes les sociétés présentes au Congo ; etc.

Selon « Le Congo n'est pas à vendre », Dan Gertler est un homme d'affaire israélien actif en République Démocratique du Congo depuis plus de vingt ans. Très proche de l'ex-Président Joseph Kabila, il avait commencé dans le commerce des diamants, avant de se rendre, grâce à ses parrains politiques, incontournable dans les grands dossiers miniers et pétroliers du pays.

Il est présent, directement ou par des sociétés-écrans, dans les diamants du Kasai, le cuivre de Kolwezi, Likasi et Sakania, le zinc de Kipushi, le cobalt. Aujourd'hui, sa fortune est estimée à 1,2 milliard de dollars.

Dorcas NSOMUE

François : l'enfer dans les camps de détention de migrants est inimaginable



(Radio Vatican) Le Pape François a célébré ce mercredi matin en la chapelle de la Maison Sainte-Marthe une messe à l'occasion du septième anniversaire de sa visite sur l'île italienne de Lampedusa, symbole des migrations en Méditerranée depuis plusieurs années. Dans son homélie, il a affirmé que nous n'avons qu'une version «distillée» de ce qui se passe dans les «camps de détention» en Libye aux migrants qui y arrivent dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Le Saint-Père a invité à voir dans les visages des migrants celui du Seigneur.

Vatican News

Pandémie de Covid-19 oblige, le Pape a célébré cette messe anniversaire en petit comité, dans la chapelle de la Maison Sainte-Marthe, en présence des membres de la section «migrants et réfugiés» du Dicastère pour le Service du Développement humain intégral. Pas de migrants, cette fois, comme l'an passé, autour de François pour commémorer une visite qui fut la première hors de Rome pour celui qui avait été élu Pape quelques mois auparavant. En 2013, Lampedusa était perçue comme la «porte de l'Europe» pour des dizaines de milliers de personnes en quête d'une vie meilleure sur le Vieux Continent.

Sept ans plus tard, si la situation sur place s'est améliorée et que les tentatives de traversées de la Méditerranée ont diminué, pas question pour le Pape d'oublier. Il nous rappelle encore la nécessité de s'engager pour ne pas abandonner toutes ces personnes qui, au péril de leur vie, espèrent approcher des côtes européennes. Il rappelle à chacun que rechercher le visage de Dieu, c'est savoir le voir dans «le visage des pauvres, des malades, des abandonnés et des étrangers que Dieu met sur notre chemin».

L'horreur des camps libyens

«En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Mt 25, 40) : «Cet avertissement est aujourd'hui d'une brûlante actualité, affirme le Pape. Nous devrions tous l'utiliser comme un point fondamental de notre examen de conscience quotidien». Et de penser à «la Libye, aux camps de détentions, aux abus et aux violences dont sont victimes les migrants, aux voyages d'espoir, aux sauvetages et aux refoulements». «Vous ne pouvez pas imaginer l'enfer dans lequel on vit dans ces camps» insiste le Pape, se rappelant sa rencontre avec ces naufragés. L'interprète ne lui avait alors traduit que le quart des récits de torture qu'un homme lui avait

confié.

C'est en souvenir de cette rencontre à Lampedusa que le Pape prie la Vierge Marie, Solacium migrantium (Réconfort des migrants, nouvelle invocation des litanies de Lorette) pour qu'elle nous aide «à découvrir le visage de son Fils dans tous les frères et sœurs contraints à fuir leur terre à cause de tant d'injustices dont notre monde est encore affligé».

Les chrétiens comme Israël dans le désert

Dans son homélie, le Pape rappelle que «le visage de Dieu est notre but et aussi notre étoile polaire, qui nous permet de ne pas perdre le chemin». Or, les chrétiens d'aujourd'hui sont comme le peuple d'Israël dont parle le prophète Osée, dans la première lecture. Ils ne sont pas immunisés contre «la prospérité et l'abondante richesse» qui les ont éloignés du Seigneur et ont rempli leur cœur «de fausseté et d'injustice», précise François.

Le prophète exhorte donc à se convertir et «à tourner nos regards vers le Seigneur pour apercevoir sa face». Cette «recherche du visage de Dieu est motivée par un désir de rencontre personnelle avec le Seigneur, avec son immense amour et sa puissance salvifique» ajoute le Pape. Comme les douze apôtres ont pu regarder Jésus dans les yeux, nous pouvons nous aussi, «disciples du troisième millénaire», le rencontrer personnellement aujourd'hui.

«Cette rencontre devient aussi pour nous un temps de grâce et de salut, en nous investissant de la même mission confiée aux Apôtres» ajoute le Pape. Citant ce qu'il avait dit en février dernier lors de la rencontre de Bari «Libérés de la peur», il rappelle que c'est Jésus qui «frappe à notre porte affamé, assoiffé, étranger, nu, malade et prisonnier, en demandant qu'on le rencontre et qu'on l'assiste».

«La force dans l'épreuve», les mots du Pape dans la pandémie



Un livre rassemblant huit interventions du Pape François au cours de ces derniers mois est publié en langue française par la Librairie Éditrice Vaticane et les éditions Bayard ce mercredi 8 juillet. En une centaine de pages, «La force dans l'épreuve» permet de trouver de l'espérance et du soutien en cette période de pandémie.

Message Urbi et Orbi du 27 mars, prononcé depuis une place Saint-Pierre déserte, message Urbi et Orbi du jour de Pâques, lettre aux mouvements populaires, message aux vendeurs de journaux de rue, lettre à un ami juge argentin de Buenos Aires, et autres interventions : à plusieurs reprises et de différentes manières, le Pape François s'est exprimé au cours de la pandémie de coronavirus. Dans ses textes, le Saint-Père encourage les catholiques dans leur foi et donne des clés pour envisager sereinement la période après la pandémie. Il plaide aussi pour l'assouplissement des sanctions internationales, l'allègement de la dette des pays pauvres et l'instauration d'un cessez-le-feu mondial.

À chaque fois, François parvient à exprimer la proximité et la tendresse de Dieu en un temps de douleur, de solitude et de peur, montrant par-là que «l'espérance est contagieuse», comme l'indique le bandeau du livre.

Au total, huit interventions du Saint-Père sont rassemblées dans ce recueil en langue française, préfacé par le cardinal Czerny, sous-secrétaire de la Section Migrants du Dicastère pour le Service du développement humain intégral. Celui-ci explique : «Le Pape parle des besoins et des souffrances des personnes dans leurs diverses situations locales d'une manière très personnelle, sincère, engagée et pleine d'espérance. Ce sont des messages «vraiment universels», non seulement parce que le «virus menace tout le monde» mais «surtout parce que le monde post-COVID-19 doit être façonné par tout le monde». Ces textes présentent une approche «chaleureuse et inclusive». François, «relie tout le monde dans une humanité et un esprit communs», «met tout le monde au défi d'oser faire le bien, de faire mieux».

Sida : les infections sont à la baisse en Afrique, mais le Covid-19 pourrait tout compromettre



Les mesures de confinement ont totalement désorganisé les circuits d'approvisionnement des traitements antirétroviraux dans plusieurs pays du continent.

Le chemin est encore long, mais il y a eu des progrès certains dans la lutte contre le sida dans le monde au cours des dix dernières années. En 2019, quelque 1,7 million de nouvelles infections au VIH, le virus du sida, ont été enregistrées. Soit une baisse de 23% depuis 2010. Et si les statistiques sont à la baisse, explique Winnie Byanyima, la directrice exécutive de l'Onusida, c'est en grande partie à cause d'une diminution de 38% dans l'est et le sud de l'Afrique.

Il est vrai que les infections sont plutôt à la hausse dans plusieurs autres parties du monde, y compris dans la partie nord du continent africain, au Maghreb (+22%). C'est le cas aussi en Europe de l'Est et en Asie centrale où les infections atteignent des sommets (+72%). Des hausses également au Moyen-Orient (+22%) et en Amérique latine (+21%).

Des malades confinés sans accès aux traitements

Rien qu'en Afrique, on compte aujourd'hui près de 26 millions de personnes vivant avec le VIH. 64% d'entre elles, soit 16 millions de personnes, étaient sous traitement antirétroviral en 2018. Certains ont malheu-

reusement vu leur traitement interrompu par les mesures de confinement dues la pandémie de Covid-19. Les services de lutte contre le VIH ont dû fermer, ou se sont retrouvés dans l'incapacité de fournir des traitements antirétroviraux, du fait de perturbations dans la chaîne d'approvisionnement.

«Une interruption totale de traitement pendant six mois pourrait entraîner plus de 500 000 morts supplémentaires de maladies opportunistes liées au sida en Afrique subsaharienne en 2020-2021», prévient le rapport annuel de l'Onusida. C'est la deuxième fois, en deux mois, que l'Agence onusienne dédiée à la lutte contre le sida tire la sonnette d'alarme.

La crainte d'une rupture de stocks d'antirétroviraux

Selon les statistiques fournies par l'Onusida, deux-tiers des séropositifs dans le monde, soit quelque 25 millions sur 38, suivent désormais des traitements qui permettent de ne plus transmettre le virus du sida. C'est la plus forte proportion jamais atteinte et c'est dix fois plus qu'au milieu des années 2000. Il faut donc maintenir, coûte que coûte, le libre accès aux traitements antirétroviraux aux personnes séropositives et à des prix abordables. L'agence onusienne s'alarme des potentielles conséquences du confinement et des fermetures des frontières sur la production et la distribution des médicaments.

Les personnes qui rêvent peu ont un risque plus important de mort précoce

Une étude menée par l'Université de Standford tend à démontrer l'importance de la phase de sommeil paradoxal. Les personnes qui en ont peu auraient un risque de mortalité accru. Le rêve, cet instant magique où l'esprit s'évade... Source de bonheur pour l'esprit, il serait également bénéfique pour le corps. Au même titre que les cauchemars... Selon une étude menée par des chercheurs de l'Université de Standford, les personnes qui ont peu de phase de sommeil paradoxal (REM pour Rapid Eye Movement), phase de sommeil où se déroulent les rêves et les cauchemars, auraient un risque de mort précoce accru.

«Des études antérieures nous ont appris que la durée du sommeil



est associée à la mortalité, mais on savait peu de choses sur la façon dont les différents stades du sommeil sont liés au moment ou à la cause du décès», a expliqué Eileen B. Leary, chercheur et auteure principale de l'étude au Medical Research. Des raisons qui l'ont poussée, ainsi que son équipe, à analyser les nuits d'un panel d'hommes et de femmes.

Un panel de 4 000 personnes

Les chercheurs ont ainsi suivi 2.675 hommes qui avaient intégré une expérience sur les troubles du sommeil entre 2003 et 2016. Ils ont observé leurs cycles de sommeil à la maison puis sous surveillance scientifique pendant quatre jours. Ils ont aussi examiné les dossiers de 1 375 hommes et femmes originaires du Wisconsin ayant rejoint une étude sur l'impact des troubles du sommeil sur la santé.

Conclusions : «le sommeil paradoxal a été identifié comme le stade de sommeil le plus important pour prédire la mortalité toutes causes confondues», a indiqué Eileen B. Leary. Les hommes de la première étude avaient un taux de mortalité supérieur de 13% sur une douzaine d'années pour chaque perte de sommeil paradoxal de 5%. Les résultats étaient similaires pour les participants du second groupe même. Précisons

toutefois que la période d'étude était plus longue – plus de vingt ans – et incluait des personnes plus jeunes.


De nouvelles études nécessaires

«Le sommeil paradoxal semble être un prédicteur fiable de la mortalité et peut avoir d'autres valeurs de santé prédictives. Les stratégies pour préserver le sommeil paradoxal peuvent influencer les thérapies cliniques et réduire le risque de mortalité, en particulier pour les adultes avec <15% de REM. Cependant, davantage de recherches sont nécessaires pour mieux comprendre la relation», a insisté l'auteure de l'étude.

Interrogé par CBS, le Dr Raj Dasgupta, spécialiste américain du sommeil préfère rester prudent concernant les résultats de l'étude. «Il est important de considérer que ces résultats ne sont pas une cause et un effet, mais une association», a déclaré Dasgupta, précisant les limites de cette étude. Il n'y avait, en effet, pas de groupe témoin, un élément clé des études expérimentales de référence. «Quoi qu'il en soit, il serait presque impossible de contrôler le sommeil paradoxal d'un individu à moins qu'il ne soit fait artificiellement. Par conséquent, cette étude était probablement aussi proche que possible d'un essai contrôlé prospectif».

Respectez ces gestes simples

 Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

 Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

 Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

 Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche

 Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

 Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

 Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée.

Pour plus d'informations :
0 800 130 000
(appel gratuit)

ou
gouvernement.fr/info-coronavirus